

Compte-rendu : Panel « Pouvoirs en conflit. Pratiques, langages juridiques et archives en Europe (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », samedi 11 juin 2016, Lausanne, 4<sup>e</sup>s Journées suisses d'histoire.

*Organisateurs : Mathieu Caesar, Marco Schnyder*

*Intervenants : Andrea Guidi, Mathieu Caesar, Marco Schnyder*

*Commentaire : Roberto Zaugg*

**Compte-rendu de Francesca Chiesi Ermotti, Université de Genève et Université de Lausanne**

Ce panel consacré aux pratiques, aux langages juridiques et aux archives du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime permet d'aborder – à travers trois cas d'études sur des thèmes et des contextes différents – la thématique de la production documentaire, de sa conservation et de sa circulation. Les contributions qui le composent interrogent la nature même des sources historiques, leurs silences et leur caractère souvent fragmentaire. De ces présentations sur des recherches en cours émergent des problématiques qui interpellent tout historien, par un examen des circonstances de l'élaboration des sources et de la constitution des corpus documentaires, des aléas de leur préservation, ainsi que du rapport que les contemporains entretiennent avec les documents. Le rôle de l'écriture et son usage par les historiens est au cœur d'une réflexion composite, qui surgit pourtant d'un terrain commun aux trois chercheurs<sup>1</sup>. L'aspect qui réunit ces études est celui de la conflictualité. Le contexte conflictuel apparaît en effet comme un cadre favorable à la production documentaire, en confirmant le lien avéré entre les litiges ou les hostilités et les traces qu'ils laissent dans des actes brandis par les contemporains. Les pouvoirs en conflit auxquels se réfère le titre du panel sont ainsi en mesure de révéler des usages sociaux des sources documentaires (notamment juridiques).

La contribution de **ANDREA GUIDI** (University of London) consiste dans une analyse du langage politico-administratif employé dans les documents de la chancellerie florentine à l'époque des Guerres d'Italie. Organe du gouvernement, la chancellerie de Florence à la Renaissance se charge de la transmission des communications entre les institutions centrales et celles du territoire contrôlé par la ville. Les conflits fréquents entre la capitale et les périphéries sont ici exemplifiés par les contentieux relatifs au passage et au cantonnement des troupes sur le territoire florentin à partir de 1494. Après quelques précisions sur le contexte institutionnel et sur les procédures de résolution de ces conflits<sup>2</sup>, A. Guidi examine l'abondante documentation qu'ils ont suscitée. De la lecture en particulier des dépêches émanant de la chancellerie, l'historien relève l'usage d'un langage administratif caractérisé par une rhétorique distinctive. L'analyse des sources en langue vulgaire, rédigées entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début

---

<sup>1</sup> Bien qu'on puisse établir un fil rouge entre les trois présentations, unies par l'attention portée aux documents et aux langages des sources, il est moins aisé d'en mettre les contenus sur un plan d'égalité d'un point de vue du formel et relationnel. Les interventions de M. Caesar et de M. Schnyder ont une plus grande consonance thématique et dialoguent plus harmonieusement entre elles, tout en portant sur deux périodes différentes. Par contre, l'exposé de A. Guidi – malgré l'élégance discursive et l'intérêt du cas d'étude – se distancie sensiblement des deux autres et s'en éloigne par le type d'analyse, en apparaissant parfois comme disjoint.

<sup>2</sup> Les procès comportaient deux phases distinctes : la négociation entre les autorités florentines et les représentants des communautés locales (qui commençait par une supplique adressée aux magistratures centrales de la part des ambassadeurs) ; et la délibération des autorités citadines sous forme d'une dépêche de la chancellerie.

du XVI<sup>e</sup> siècle, montre l'emploi répété de termes techniques et d'expressions stéréotypées. Ces formules rhétoriques expriment la volonté des autorités florentines de conserver la confiance de leurs sujets (la « *fede dei sudditi* »), afin d'éviter tout désordre notamment après le déclenchement de la guerre. Les formules employées par les chanceliers témoignent d'une disposition bienveillante à l'égard des gouvernés et de leurs requêtes, pour s'en assurer l'obéissance. Dans une réévaluation du rôle de la masse des sujets, ceux-ci font en effet l'objet d'attentions particulières de la part des gouvernants (« *beneficare* » ou « *vezzeggiare i sudditi* »). L'usage répandu de ces expressions codifiées ou de termes stéréotypés, qui se réfèrent à des principes généraux de l'administration de la République florentine, définit donc les traits d'un vrai langage administratif propre à sa chancellerie.

L'intervention de **MATHIEU CAESAR** (Université de Genève) porte sur la production et sur la gestion des documents dans le contexte des luttes de factions à Genève à la veille de la Réforme. Par un bref rappel des faits marquants de l'histoire genevoise au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le chercheur livre le récit de l'affrontement des factions des « *Eidguenots* » et des « *Mammellus* » autour de la conclusion de traités de combourgeoisie et pour le contrôle de la ville<sup>3</sup>. Ces conflits factionnaires sont à l'origine d'une production documentaire importante, à laquelle sont attachés des enjeux de pouvoir considérables. Ceux-ci se manifestent dans des disputes pour l'accès et l'usage des sources, comme dans le cas des documents amenés par les ambassadeurs genevois à Fribourg en 1530 et restitués seulement en 1581, à cause de la rupture de la combourgeoisie et de l'introduction de la Réforme. L'absence de ces actes implique d'ailleurs la nécessité pour les autorités genevoises de faire rédiger des chroniques de la ville (par François Bonivard dès 1542), qui apparaissent plus comme un outil juridique qu'un instrument de la mémoire civique. Une utilisation analogue des sources comme instruments politiques est attestée également pour les nombreuses procédures criminelles des années 1517-1555, dont se servent les factions. Enfin, la présentation aux citoyens genevois de l'acte attestant la combourgeoisie avec Berne et Fribourg par Besançon Hugues en 1526 évoque la thématique de l'usage public des documents. La promulgation codifiée de cet acte, qui rappelle l'exhibition des statuts de Savoie en 1430, permet d'établir un parallèle avec la réflexion de Simon Teuscher sur la matérialité des documents légaux<sup>4</sup>. Le contrôle et l'usage de documents d'archives revêtent donc une importance particulière dans des conflits factionnaires entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne.

La réflexion de **MARCO SCHNYDER** (Université de Genève) s'articule autour de l'analyse de la documentation produite par les marchands originaires du « *Corps helvétique* » et établis à Lyon au cours des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Réunis dans la « *nation suisse* », les migrants bénéficient d'importants privilèges octroyés par le roi de France, qui sont pourtant de plus en plus menacés. Les contentieux pour la défense de leurs droits sont relatés dans de nombreux documents, dont M. Schnyder illustre les typologies<sup>5</sup>. Il précise en outre l'utilisation que les contemporains font de ces archives, auxquelles ils ont facilement accès. Les pièces sont en effet évaluées par les marchands, qui en apprécient la qualité et l'utilité lors des controverses. L'historien questionne ensuite l'*agency* de la « *nation suisse* » à travers les moyens que les

<sup>3</sup> Les « *Eidguenots* » sont favorables à une alliance avec Berne, Fribourg et Soleure, tandis que les « *Mammellus* » veulent conserver la politique d'entente avec la maison de Savoie.

<sup>4</sup> Simon Teuscher, *Lords' Rights and Peasant Stories. Writing and the Formation of Tradition in the Later Middle Ages*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2012.

<sup>5</sup> Il s'agit surtout des 6 tomes des *Annales de la nation suisse* avec un *Abrégé*, conservés depuis 1795 aux Archives d'État du canton de Zurich. Ces volumes couvrent une période qui va de 1452 à 1750 ; leur index se compose de 76 rubriques thématiques.

marchands étrangers mettent en œuvre pour défendre leurs prérogatives contre les démarches du gouvernement. Ils font preuve de stratégies de résistance, en déployant des capacités de « *soft diplomacy* » et des pratiques de *lobbying* auprès des autorités compétentes dans des âpres batailles légales. D'ailleurs, les nombreux épisodes de dissimulation identitaire prouvent les enjeux de l'appartenance à la catégorie des migrants suisses, ainsi que le rôle grandissant de la preuve écrite pour certifier des droits et des statuts. En approfondissant le rapport entre appartenance locale et confédérale, M. Schnyder relève ainsi l'importance du contexte d'inscription dans l'auto-désignation des migrants en tant que « Suisses » sous l'Ancien Régime et des avantages qui y sont rattachés. En s'inscrivant dans la foulée des travaux qui prônent une histoire européenne de la Suisse et ont montré les connexions qui l'ont façonnée<sup>6</sup>, l'historien montre comment la construction de l'état moderne (en France notamment) a favorisé une prise de conscience collective notamment de la part des ressortissants suisses, unis par une commune appartenance suisse pour résister efficacement aux ingérences des autorités étrangères.

Dans le commentaire conclusif du panel, **ROBERTO ZAUGG** (Université de Lausanne) a synthétisé les apports des trois contributions en relevant pour chacune un aspect distinctif. Par une analyse qui intègre les apports de ses propres recherches<sup>7</sup> et ses intérêts pour les études sur les contextes extra-européens, l'historien a souligné d'abord l'importance du *langage* dans les suppliques florentines et les enjeux de la divergence entre formes et pratiques dans les sources analysées par A. Guidi. Il a ensuite évoqué la *matérialité de la documentation* genevoise étudiée par M. Caesar, en appréciant la capacité performative de l'exhibition des documents et leur visibilité, ainsi que l'usage de l'écrit comme objet-pouvoir. En se référant à la recherche de M. Schnyder, il a rappelé les efforts individuels et collectifs pour la *constitution des archives*, en soulignant la dimension sociale et l'auto-organisation corporative dans la conservation du matériel documentaire.

La discussion finale a été animée par les questions posées notamment par les professeurs Andreas Würzler, Simon Teuscher et Danièle Tosato-Rigo. Le débat a soulevé la problématique du rapport entre archives centrales et archives des communautés périphériques, en montrant la nature dynamique et ouverte des archives étudiées par A. Guidi. Le lien établi entre l'utilisation des documents et leur état de conservation a permis de rebondir sur les résultats exposés par M. Caesar et M. Schnyder. Les chercheurs ont apporté des précisions sur l'organisation du matériel documentaire et sur la circulation des savoirs archivistiques, outre que sur les conflits d'accès à la documentation. Il a enfin été question du rapport pragmatique et concret qui s'instaure entre l'auto-identification des « Suisses » en tant que tels et les privilèges et les intérêts qui y sont liés.

Francesca Chiesi Ermotti, Université de Genève et Université de Lausanne  
21.06.2016

---

<sup>6</sup> L'auteur se réfère en particulier à Hans Ulrich Jost, «Pour une histoire européenne de la Suisse», *Traverse*, 1994/3, pp. 19-39 ; André Holenstein, *Mitten in Europa. Verflechtung und Abgrenzung in der Schweizer Geschichte*, Baden, Hier und Jetzt, 2014.

<sup>7</sup> Roberto Zaugg, *Stranieri di antico regime. Mercanti, giudici e consoli nella Napoli del Settecento*, Rome, Viella, 2011.

### **Aperçu du panel :**

Andrea Guidi, Scrittura, documentazione e potere : prime note su una ricerca sul linguaggio politico-amministrativo fiorentino in volgare dal 1494 al 1530.

Mathieu Caesar, Production documentaire, conflits juridiques et luttes de faction à Genève à l'aube de la Réforme.

Marco Schnyder, « Ce mémoire est une des meilleures pièces que nous aïons ». La nation suisse de Lyon et ses archives (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle).